

Annexion (Etat d', linguistique)

S. Chaker



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2514>

DOI : [10.4000/encyclopedieberbere.2514](https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.2514)

ISSN : 2262-7197

Éditeur

Peeters Publishers

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 1988

Pagination : 686-695

ISBN : 2-85744-319-6

ISSN : 1015-7344

Référence électronique

S. Chaker, « Annexion (Etat d', linguistique) », *Encyclopédie berbère* [En ligne], 5 | 1988, document A226, mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 12 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2514> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.2514>

Ce document a été généré automatiquement le 12 octobre 2020.

© Tous droits réservés

Annexion (Etat d', linguistique)

S. Chaker

- 1 Concept grammatical appartenant au couple oppositif État libre/État d'annexion, alternance caractéristique de l'initiale du nom en berbère. Les berbérissants emploient également, mais beaucoup plus rarement, la terminologie État absolu (= libre) / État construit (annexion). Le phénomène concerne la généralité des dialectes berbères actuels, à l'exception de certains parlers orientaux (Nefousa, Ghadames, Sokna, Siwa...) qui semblent l'avoir perdu à date récente (Vycichl 1957, Prasse 1974, Brugnatelli 1987).
- 2 L'opposition d'état est l'un des points les plus délicats du système grammatical berbère, tant au plan des signifiants qu'au niveau proprement syntaxique (conditions d'apparitions et fonctions). Au plan diachronique, sa genèse est également des plus obscures. L'enchevêtrement des données est extrême en la matière. Malgré les développements récents et certaines tentatives de réinterprétation (notamment d'origine générative : Guerssel 1983 et 1987, Saïb 1982, Bader 1984), les approches « classiques » — déjà anciennes — d'André Basse (1948, 1952, 1957...) restent les références et la base de travail les plus satisfaisantes.

Morphologie

- 3 Les modifications formelles liées à l'opposition d'état concernant la syllabe initiale du nom.
- 4 Au masculin (indépendamment du nombre, voyelle initiale : *a-/u-/i-*), on a, pour tous les dialectes berbères nord (les formes retenues sont généralement celles du kabyle) :

État libre	État d'annexion
1. <i>a</i> ---	<i>w/u</i> --- <i>argaz/wergaz; amaziγ/umaziγ</i>
2. <i>a</i> ---	<i>wa</i> --- <i>ass/wass; ammus/wammus</i>
3. <i>u</i> ---	<i>wu</i> --- <i>uššen/wuššen</i>
4. <i>i</i> ---	<i>y</i> --- <i>irgazen/yergazen</i>
5. <i>i</i> ---	<i>yi</i> --- <i>ilef/yilef; izmawen/yizmawen</i>
6. <i>i</i> ---	<i>i</i> --- <i>imaziγen/imaziγen</i> (pas de distinction)

Au féminin (indépendamment du nombre, initiale : *ta-/ tu-/ ti-*) :

7. <i>ta</i> ---	<i>t</i> --- <i>tamγart/temγart</i>
8. <i>ta</i> ---	<i>ta</i> --- <i>tala/tala</i> (pas de distinction d'état)
9. <i>tu</i> ---	<i>tu</i> --- <i>tuggi/tuggi</i> (pas de distinction d'état)
10. <i>ti</i> ---	<i>t</i> --- <i>timγarin/temγarin</i>
11. <i>ti</i> ---	<i>ti</i> --- <i>tizi/tizi</i> (pas de distinction d'état).

- 5 Cette schématisation montre qu'il y a intrication entre préfixation d'un formant *w-* (ou *y-*), maintien ou chute de la voyelle initiale de l'état libre, marque d'état, de genre (et de nombre).
- 6 Au masculin, la marque fondamentale de l'état d'annexion est le préfixe *w-* (/w/ devant voyelle, *lui* devant consonne), avec variante morphologique *y-* (palatisation phonétiquement conditionnée) devant voyelle initiale *i-* (type 5 et 6).
- 7 Comme l'a bien vu A. Basset (1952 et 1957), le syncrétisme de la forme 6 est certainement une donnée secondaire accidentelle, induite par les contraintes syllabiques : elle concerne la catégorie syllabique des noms de forme -CVCV. La variante attendue *y(e)*--serait contraire aux règles de la syllabation berbère qui interdisent les syllabes ouvertes sur voyelle neutre (non phonologique), d'où *yemaziγen* > *imaziγen*. La forme 4 (*y--*) s'explique sans doute par une réfection analogique sur les deux autres cas à initiale *i-*, car une séquence *w(e)*--(**wergazen*) n'avait a priori phonétiquement rien contre elle.
- 8 Mais il faut immédiatement signaler qu'un assez grand nombre de lexèmes nominaux ne sont pas affectés par ce système d'alternances :
 - a) Les emprunts (arabes ou français) non berbérisés dont l'initiale ne connaît aucune des variations de l'état : *Imakla*, « nourriture », *Imal* « bétail », *ššix* « maître », *ɾadyu* « radio »... Quand on sait que les emprunts arabes peuvent constituer jusqu'à 40 % du stock lexical de certains dialectes berbères, on se rend compte de l'importance de cette première exception (même si beaucoup de ces unités sont berbérisées et intégrées au système des marques du nom).
 - b) Un petit stock de noms d'origine berbère représentant probablement un état archaïque de la langue, sans aucune des marques initiales canoniques du nom : *laz* « faim », *fad* « soif », *beṭtu* « séparation », *berru* « lâchage, répudiation », *seksu* « couscous », *kra* « chose »...
 - c) Tous les noms de forme canonique pour lesquels il y a syncrétisme entre les deux formes de l'état (types 6, 8, 9 et 11) :

- les féminins (singulier et pluriel) à voyelle initiale constante (types 8, 9 et 11) :

État libre	État d'annexion
<i>tala</i>	<i>tala</i> « fontaine »
<i>tileft</i>	<i>tileft</i> « laie »
<i>tuššent</i>	<i>tuššent</i> « chacal femelle »
<i>tizya</i>	<i>tizya</i> « classe d'âge »

- dans certaines conditions morphologiques (*cf. supra*), les masculins à initiale *i-* (singulier/pluriel) (type 6) :

État libre	État d'annexion
<i>izimmer</i>	<i>izimmer</i> « agneau »
<i>imaziγen</i>	<i>imaziγen</i> « Berbères ».

Les données touarègues

- 9 L'état d'annexion en touareg est caractérisé par la chute éventuelle de la voyelle initiale de l'état libre, dans des conditions globalement identiques à celles du berbère nord. L'opposition d'état ne fait donc intervenir que l'alternance de la voyelle initiale et ne connaît pas de préfixe de masculin *w-*. Comme en berbère nord, il y a des noms à voyelle initiale alternante (= état d'annexion marqué) et des noms à voyelle initiale constante (= état d'annexion non marqué). Dans les cas à voyelle non constante, la réalisation phonétique concrète est assez variable : disparition pure et simple de tout élément vocalique, remplacement par la voyelle neutre ou abrègement du timbre vocalique (pour le détail des formes, voir Cortade, 1969, p. 25 et surtout Prasse 1974, p. 11-33).

Syntaxe

- 10 En synchronie, l'opposition d'état est, dans tous les dialectes, largement un fait de morphologie au sens fonctionnaliste du terme : l'apparition de l'état d'annexion est déterminée très souvent par la présence d'une unité appartenant à certains paradigmes bien définis. Tous les auteurs d'inspiration structuraliste (Galand, Penchoen, Bentolila, Chaker...) décrivent de ce fait l'état comme une opposition à pertinence faible et en nette perte de vitesse. D'autant que — on l'a vu précédemment — l'opposition n'est pas (plus) formellement marquée pour de nombreuses catégories de nominaux. Cela a même conduit un auteur récent à lui dénier toute valeur proprement syntaxique et à n'y voir qu'une simple contrainte morphologique (Elmoujahid 1982).
- 11 Il est cependant difficile d'adhérer à une telle description, à l'échelle de l'ensemble berbère, comme pour un dialecte particulier (le chleuh en l'occurrence).
- 12 L'état d'annexion apparaît automatiquement — et n'est donc pas pertinent — après la quasi-totalité des prépositions élémentaires (ou « primitives ») : *n* « de », *i* « à », *s* « avec », *gg* « dans », *γef* « sur », *ddaw* « sous », *nnig* « au-dessus », *γer* « vers »..., ainsi qu'après les prépositions secondaires [de forme nominale, il s'agit historiquement de substantifs en cours de grammaticalisation] : *afella/s ufella* (*n*) « en haut de », *tama* (*n*) « à côté de », *idis* (*n*) « à côté de »...

13 Dans ce contexte, l'état d'annexion est redondant (non porteur d'information syntaxique spécifique). La présentation finale des faits peut varier d'un auteur à l'autre : on peut ainsi parler de « signifiant discontinu » (préposition + état d'annexion), de variation morphologique du nom après préposition... mais l'analyse syntaxique demeurera fondamentalement la même.

14 Il existe pourtant, même en contexte prépositionnel, certaines exceptions — importantes parce qu'elles concernent des unités primitives (et pan-berbères) : *s* = « en direction de » et *ar* « jusqu'à » sont suivies d'un nom à l'état libre. Ce qui introduit, à des degrés divers selon les dialectes, une potentialité d'opposition entre état libre et état d'annexion dans le syntagme nominal prépositionnel. C'est ainsi que l'on distingue en kabyle : *s* + état d'annexion = « avec, au moyen de » de : *s* + état libre = « en direction de » ou même, localement, avec vocalisation de la vélaire *ɣer* > *ār* : *ār wexxam* :

<i>s aman</i> (+ état libre)	= en direction de l'eau
<i>s waman</i> (+ état d'annexion)	= avec de l'eau
<i>s akal</i> (+ état libre)	= en direction de la terre
<i>s wakal</i> (+ état d'annexion)	= avec de la terre

De même :

<i>ar axxam</i> (+ état libre)	= jusqu'à la maison »
--------------------------------	-----------------------

alors que l'on aura :

<i>ɣer wexxam</i> (+ état d'annexion)	= vers la maison »
---------------------------------------	--------------------

15 Mais les contextes d'apparition de l'état d'annexion les plus décisifs au plan de l'analyse syntaxique synchronique sont les suivants :

1. Nom en fonction de « complément explicatif » (Galand, 1964), d'« expansion référentielle » (Chaker, 1983) ou, en termes plus traditionnels, de « sujet lexical postposé au verbe » :

yenya wergaz = « il a tué homme » = « l'homme a tué » (*wergaz* = homme + état d'annexion).

16 Dans cette construction, la marque d'état a une fonction syntaxique majeure dans tous les dialectes puisqu'elle permet de distinguer le « sujet » (+ état d'annexion) du complément d'objet direct (+ état libre) :

a) *yenya wergaz* = « l'homme a tué » (*wergaz* [+ état d'annexion] = « sujet lexical »)

b) *yenya argaz* = « il a tué (un) homme » (*argaz* [+ état libre] = complément direct).

17 Il convient d'ailleurs de préciser que la notion de « complément explicatif » ou « d'expansion référentielle » est plus large que celle de « sujet lexical explicite » puisqu'elle couvre également les cas — assez fréquents en kabyle — où l'explication lexicale concerne un pronom personnel régime direct :

nyiy-t wergaz-nni = « j'ai tué le homme-là » = « je l'ai tué, l'homme en question ». Où *wergaz* (+ état d'annexion) explicite le pronom personnel de 3^e personne *t* (« le »).

18 2. Nom déterminant un autre nom (« complément de nom »), dans certains types de séquences (d'importance variable selon les dialectes) :

- toujours et partout après les noms de nombres qui se construisent selon le modèle :

Numéral + Nom (+ état d'annexion) :

yiwən wergaz = un (de) homme = un homme

snat temyarín = deux (de) vieilles = deux vieilles.

- Avec certaines sous-catégories morphologiques et/ou lexicales de noms pour lesquels le rapport de détermination n'est pas indiqué par la préposition *n* « de ». Ce cas de figure présente des configurations assez variées selon les dialectes, mais tous le connaissent au moins à l'état de traces pour quelques lexèmes « archaïques » (*u*, « fils », *ayt* « enfants », *ist/sut* « filles ») et dans certains usages archaïsants (toponymie) :

- *ayt ugadir* = les enfants (de la) citadelle.

- *ist tmazirt* = les filles (du) pays (Maroc).

- *sut tmurt* = les filles (du) pays (Kabyle).

- *tizi wuzzu* = col (des) genêts (Tizi Ouzou, toponyme kabyle), dont la forme normale actuelle serait : *tizi n-wezzu* = [θizi bb^ωuzzu].

- 19 La marque d'état d'annexion du second membre du syntagme est le seul indice de la relation de détermination entre les deux nominaux. Dans certains parlers, tant au Maroc qu'en Algérie, le phénomène est beaucoup plus important et touche de nombreuses catégories morphologiques de noms. La détermination d'un nom par un autre tend alors à n'être marquée que par l'état d'annexion. On rencontre ainsi à l'échelle du berbère nord concurremment :
- a) *awal umaziɣ* = la parole (d'un) Berbère (+ état d'annexion).
 a') *awal n umaziɣ* = la parole de (un) Berbère (+ préposition *n* « de » + état d'annexion).
 b) *afus ugelzim* = manche (de) pioche (+ état d'annexion).
 b') *afus n ugelzim* = manche (de) pioche (+ préposition *n* « de » + état d'annexion).
- 20 Quelle que soit l'explication diachronique que l'on retienne (ce qui est un autre problème, cf. *infra*), il n'est pas possible en synchronie de voir en (a) et (b) une variante phonétiquement conditionnée des séquences (a') et (b') (/n + u/ > [u]) puisque la combinaison /n + u/ est par ailleurs bien attestée dans les parlers considérés.
- 21 L'état d'annexion est partout la marque (distinctive) du « complément explicatif » (sujet lexical explicite) et, dans un nombre de cas variable selon les parlers, la marque unique du rapport de détermination entre deux nominaux.
- 22 L'examen des différents contextes montre donc que si la « morphologisation » de l'état d'annexion est largement entamée, il n'en demeure pas moins que dans d'assez nombreux environnements — dont certains sont fonctionnellement très importants — il conserve une réelle pertinence syntaxique.
- 23 Les contextes d'apparition de l'état d'annexion paraissent à première vue hétérogènes et le dénominateur commun à tous les emplois ne transparait pas de manière immédiate. Il y a pourtant une réelle unité fonctionnelle sous-jacente — en synchronie comme en diachronie — car tous se ramènent en définitive à la relation déterminative entre deux nominaux : nom déterminé lexical pour le « complément de nom », grammatical pour l'explicitation des personnels. L'état d'annexion est encore nettement un indicateur de fonction, marque de la relation de dépendance entre deux nominaux.
- 24 Là encore, il peut y avoir des différences de présentation et de terminologie entre les auteurs : certains parlent de « marque de dépendance » (Galand, 1964, p. 39 ; Chaker, 1983, p. 192...), d'autres de « cas » (Prasse, 1974, p. 11), mais il existe un large consensus sur l'analyse syntaxique proprement dite de l'état d'annexion.
- 25 Le détour par la diachronie permet d'ailleurs d'étendre cette analyse au contexte prépositionnel où l'annexion est contrainte. Les prépositions berbères sont presque

toutes d'anciens noms grammaticalisés (voir notamment Vycichl, 1957, p. 141) : la séquence actuelle Préposition + Nom provient en fait d'une suite Nom¹ + Nom², c'est-à-dire d'un ancien syntagme nominal déterminatif. On comprend alors la présence de l'état d'annexion sur le nom 2. Ces données nous amènent d'ailleurs à considérer que l'annexion était primitivement la seule marque du « complément de nom » et que la préposition *n* est d'apparition secondaire : le syntagme Nom¹ + *n* + Nom² (+ annexion) est plus récent que la séquence Nom¹ + Nom² (annexion) (Chaker 1983, p. 376).

- 26 Les berbérissants s'accordent aussi, sur la base d'arguments solides, à considérer la forme d'état d'annexion comme le membre marqué de l'opposition et l'état libre comme le membre non marqué. Tout incite à cette analyse : l'état libre caractérise les usages « hors syntaxe » (emplois métalinguistiques), les formes thématiques (mises en relief), le nominal en fonction prédicative (quelle que soit la structure syntaxique dialectale), le complément d'objet direct, *i.e.* tous les cas où le nominal entretient des rapports syntaxiques faibles avec le contexte. Alors que l'annexion est la règle lorsqu'il est dans un rapport de dépendance étroit.
- 27 Ces dernières années, plusieurs berbérissants d'inspiration générativiste (Saïb, 1982 ; Guerssel, 1983 et 1987 ; Bader, 1984) ont proposé des descriptions se démarquant de ces approches classiques, rejetées — à tort — comme « taxinomiques » (Guerssel, 1987). Au plan des signifiants, malgré les apparences et les appareils théoriques mis en œuvre, ces travaux sont peu novateurs par rapport aux approches plus traditionnelles. Guerssel (1983), par exemple, redécouvre apparemment la notion de voyelle constante appartenant au thème nominal (Basset, 1957). Au niveau proprement syntaxique, la plus importante et la plus élaborée de ces réinterprétations générativistes est celle de Guerssel (1987) qui inverse totalement la perspective : l'état d'annexion n'est pas une marque fonctionnelle, mais la marque du genre. La marque d'état libre, par contre, serait une marque de cas (« absolutif ») intégrée dans le paradigme des autres « cas » (les prépositions primitives). La description de Guerssel est habile, mais elle ne simplifie ni ne réduit les problèmes : elle ne fait que les déplacer. En faisant de l'état d'annexion une marque de genre, on crée *ipso facto* une nouvelle asymétrie : le genre ne serait marqué que dans certains contextes (syntaxiquement définis), ce qui serait pour le moins curieux. D'autre part, la forme non marquée étant bien celle de l'état libre (ne serait-ce qu'en raison des usages métalinguistiques), si l'on doit parler de cas, ce ne peut être qu'à partir de la forme d'état d'annexion liée à des contextes syntaxiques bien définis et relativement homogènes. Le traitement proposé paraît artificiel et, en tout état de cause, d'un intérêt limité puisqu'il ne permet pas une description plus simple. Les résultats de ces approches ne sont pas moins « touffus » que ceux des descriptions classiques et sont loin de répondre aux prétentions affichées. La complexité est dans les données linguistiques elles-mêmes et il n'existe pas de « solution miracle » qui découlerait du recours à une théorie donnée.
- 28 En fait — et surtout — dans un domaine comme celui de l'état, toute analyse se voulant explicative ne peut faire l'économie du recours à la diachronie.

Genèse du système

- 29 André Basset (1952 et 1957) a montré de manière très convaincante que le maintien ou la disparition de la voyelle initiale d'état libre n'a d'autre explication que diachronique. Il propose de voir dans le maintien de la voyelle un phénomène de rémanence, la

compensation d'une ancienne radicale disparue. A l'appui de cette thèse, il cite des doublets très éclairants (1952, p. 28).

- 30 Au kabyle : *tala* « fontaine » → Annexion : *tala* (voyelle constante) correspond le touareg : *tahala* « source » → Annexion : *tehala* (voyelle non constante). De même, à *awren* « farine », *awsa* « foie », à voyelle non constante, correspondent dialectalement *aren* et *tasa*, à voyelle constante.
- 31 Basset attirait l'attention sur le fait que les noms déverbatifs à voyelle constante (type *ammus/wammus*, *affug/waffug*) étaient toujours issus de thèmes verbaux à alternance vocalique initiale, tous mono ou bilitères, dans lesquels on s'accorde à voir des formes réduites de radicaux trilitères (l'alternance vocalique verbale étant elle aussi la rémanence d'une ancienne radicale disparue).
- 32 Aux arguments d'A. Basset, on pourrait ajouter que le kabyle *tala* « fontaine » (à voyelle constante) retrouve au pluriel un thème plus étoffé : *tiliwa*, à voyelle non constante (*tliwa*). Le caractère compensatoire de la voyelle constante paraît donc bien établi. Du reste, si l'on essaye d'élaborer une typologie globale des thèmes nominaux à voyelle constante, on s'aperçoit qu'il s'agit presque exclusivement de thèmes mono ou bilitères, généralement mono-syllabiques (Chaker, 1983, p. 93-94) le lien entre constance de la voyelle et brièveté du thème nominal (provenant probablement d'une réduction) est statistiquement très net.
- 33 Une conséquence de cette analyse est que la voyelle initiale de l'état libre (*a-* au masculin singulier) recouvre en fait des réalités hétérogènes. Non constante, la voyelle est une affixe pré-thématique, indicateur de l'état libre. Constante, c'est une voyelle thématique, voire radicale, extérieure au jeu de l'état.
- 34 Il y a donc en berbère nord une forte dissymétrie entre masculin et féminin. Au féminin, l'annexion — quand elle est marquée — a pour seul indice la chute de la voyelle initiale. Au masculin, elle est caractérisée par un préfixe (*w-/y-*) et, éventuellement, par la chute de la voyelle initiale. Un tel système suppose des évolutions distinctes au masculin et au féminin. W. Vycichl (1957) et surtout K.G. Prasse (1974) ont proposé des explications du système actuel, extrêmement intéressantes et très fouillées (pour celle de Prasse), mais plutôt complexes et coûteuses en hypothèses difficilement vérifiables. Elles laissent surtout en suspens certains problèmes importants, en particulier l'hétérogénéité foncière entre masculin et féminin et la situation particulière du touareg.
- 35 Le seul point que l'on puisse considérer comme acquis et admis par tous est que les marques d'état proviennent d'anciens morphèmes (déictiques ou pronominaux) précédant le thème nominal, qui se sont progressivement figés et agglutinés à celui-ci, processus bien connu dans de nombreuses autres langues. La nature précise de ces affixes, leur combinatoire et surtout leur évolution historique restent problématiques.
- 36 En matière de diachronie berbère, il convient de rappeler qu'en l'absence presque complète de témoignages directs sur les formes anciennes de la langue, toute reconstruction est nécessairement hypothèse. Elle ne peut s'appuyer que sur la comparaison des formes attestées dans les différents dialectes, selon la méthode de reconstruction interne. Sa validité ne peut s'apprécier qu'en fonction de critères de cohérence interne : principalement le pouvoir explicatif du modèle, qui doit permettre de générer l'ensemble des faits connus ; secondairement sa simplicité. Cette question demanderait, bien sûr, une approche très complète du système des marques nominales

en berbère (genre/ nombre/état) et de certains domaines connexes (démonstratifs et pronoms notamment). Mais il semble possible de proposer un modèle relativement simple pour expliquer le système actuel, avec toutes ses dissymétries.

37 Plusieurs contraintes préalables doivent, à notre avis, être reconnues pour comprendre la genèse du système de l'état en berbère :

1 ° Le segment initial du nom est nécessairement hétérogène et procède de la conjonction de morphèmes originellement distincts, préfixés au nom à des périodes successives. Il paraît impossible d'expliquer autrement l'alternance de la voyelle initiale : si le préfixe avait été dès l'origine — comme l'admettent Vycichl et Prasse — les pronoms démonstratifs *wa-/wi-/ta-/ti*, on ne voit pas par quel processus identifiable aurait pu se constituer l'opposition présence/absence de la voyelle initiale. Rien ne permet de faire alterner la voyelle dans les pronoms berbères actuels. Sinon, on devra postuler — comme Prasse (1974, p. 14) — des phénomènes de réduction de la voyelle assez mystérieux.

2° Le préfixe d'état *w-* du masculin n'est pas une marque primitive (pan-berbère) mais un élément secondaire, greffé sur un système plus ancien où la distinction n'était assurée que par la présence ou l'absence de la voyelle initiale (au masculin comme au féminin), ce qui est encore, grosso modo, la situation touarègue. Selon ce modèle, le touareg serait plus conservateur et le remodelage partiel n'aurait eu lieu que dans les dialectes nord. Cette approche et le schéma général qu'elle autorise paraissent plus plausibles et plus simples que l'hypothèse inverse (admise par Prasse) d'une disparition systématique du préfixe d'état masculin (*w-*) en touareg, ceci pour tout un faisceau de raisons :

- Il n'y a pas de traces certaines du préfixe *w-* en touareg. Or, on s'attendrait à ce qu'il en ait laissé d'importantes puisqu'il s'agit d'une marque grammaticale de très haute fréquence. On devrait le retrouver au moins dans les composés et syntagmes nominaux figés (chers à Benveniste), si fréquents dans les nomenclatures spécialisées touarègues (flore, faune, parenté...) : il n'est pas concevable que cet hypothétique *w-* ait disparu à la fois dans les nominaux indépendants et dans tous les groupes nominaux figés. Les deux indices ténus avancés par Prasse (1974, p. 16) sont plus qu'incertains (*agg* « fils de » < **aw* + *w-* et *dagg* « sous » < **daw* + *w-*, le second /w/ étant l'ancien préfixe d'annexion du nom subséquent, amalgamé accidentellement à la préposition) : la nature morphologique, sémantique et syntaxique très particulière de ces deux unités rend aléatoire toute reconstruction.

- Le trait commun à tous les dialectes berbères est l'alternance de la voyelle initiale (présence/absence). Le préfixe *w-* est spécifique aux dialectes nord. Il est logique de supposer que la marque primitive était le trait commun aux deux ensembles dialectaux (présence/absence de la voyelle initiale) et de voir dans le préfixe *w-* une innovation des dialectes nord.

- Le seul trait commun à l'ensemble du système (masculin/féminin) est le jeu de la voyelle initiale. Le préfixe *w-* est spécifique à la zone de masculin. Là encore, il est logique de considérer le trait le plus étendu comme étant la marque première. D'autant que le préfixe du masculin est formellement plus périphérique par rapport au thème nominal : du point de vue séquentiel, on a : *w* + jeu de la voyelle initiale + thème nominal. Le caractère additionnel — donc probablement secondaire — du préfixe d'annexion est net.

38 On supposera donc au départ, un système « primitif » d'une grande simplicité :

Phase 0. Le nom ne porte pas de marque initiale, l'opposition d'état n'existe pas

encore. Les nominaux archaïques sans aucun préfixe comme *laz* « faim », *fad* « soif », *kra* « chose » (qui sont presque tous des « indéfinis » par nature ; Vycichl, 1957, p. 146) sont les témoins résiduels de ce stade.

Phase 1. Un préfixe *a-* au singulier / *i-* au pluriel tend à se combiner au thème nominal auquel il donne la valeur de « défini » (article défini de W. Vycichl). Ces morphèmes proviennent du stock des pronoms et désinences déictiques : cf. *a-*, démonstratif de proximité et pronom indéfini ; *i* : pronom indéfini. Il n'y a pas, à ce stade, de distinction entre masculin et féminin au niveau de l'initiale du nom.

- 39 La combinaison Préfixe + Nom ne se fait notamment pas dans les cas où le nom est déterminant d'un autre nominal. On obtient alors un système régulier où le nom peut être « défini » quand il n'est pas déterminant et est toujours « non défini » quand il est déterminant, selon les modalités suivantes :

« défini » (futur état libre)	« non défini » (futur état d'annexion)
<i>a</i> ---	--- (sing.)
<i>i</i> ---	--- (plur.)

- 40 On pourrait voir une confirmation d'un tel état de langue dans les composés lexicaux anciens comme : *iyesdis* « côte » (< *iyes-dis* = os-côté), *asyersif* « aulne » (< *asyar-sif* = bois-rivière), dans lesquels le second nominal (déterminant) ne porte aucune marque initiale (*dis* au lieu de *idis*, *sif* au lieu de *asif* actuels).

- 41 **Phase 2.** Au féminin, une marque de genre (*t-*) est rajoutée à l'initiale, où elle se généralise rapidement. Le processus concerne l'ensemble du berbère. D'où le système commun :

<i>a</i> ---	--- (masc. sing.)
<i>i</i> ---	--- (masc. plur.)
<i>ta</i> ---	<i>t</i> --- (fém. sing.)
<i>ti</i> ---	<i>t</i> --- (fém. plur.)

- 42 **Phase 3.** Certaines consonnes radicales (« radicales faibles » : semi-voyelles, laryngales et labiales) disparaissent. Dans les thèmes nominaux affectés, cette chute est compensée par la stabilisation de la voyelle préfixée. De ce fait, la distinction d'état disparaît dans les féminins concernés (à jamais) et pour les masculins ; le système est déjà, grosso modo, celui du touareg actuel :

<i>a</i> ---	---
<i>a</i> ---	<i>a</i> --- (voyelle constante)
<i>i</i> ---	---
<i>i</i> ---	<i>i</i> --- (voyelle constante)
<i>ta</i> ---	<i>t</i> ---
<i>ta</i> ---	<i>ta</i> --- (voyelle constante)
<i>ti</i> ---	<i>t</i> ---
<i>ti</i> ---	<i>ti</i> --- (voyelle constante)

43 L'opposition est donc très gravement atteinte du fait de ces évolutions phonétiques. On notera que le phénomène de stabilisation compensatoire de la voyelle initiale est nécessairement très ancien puisqu'on le retrouve, dans des conditions similaires, en touareg et en berbère nord.

44 **Phase 4.** En berbère nord, un processus de réfection est engagé au masculin : une marque initiale *w-/u-* est puisée dans le stock des pronoms et désinences démonstratives pour pallier la disparition de l'alternance vocalique. Elle n'intervient, dans un premier temps, que pour les noms devenus à voyelle constante (donc sans opposition d'état). D'où le schéma :

Berbère nord ancien 1 :

Berbère nord ancien 1 :

<i>a</i> ---	---	<i>ta</i> ---	<i>t</i> ---
<i>a</i> ---	<i>wa</i> ---	<i>ta</i> ---	<i>ta</i> ---
<i>i</i> ---	---	<i>ti</i> ---	<i>t</i> ---
<i>i</i> ---	<i>wi</i> --- (> <i>yi-</i>)	<i>ti</i> ---	<i>ti</i> ---

45 **Phase 5.** Par généralisation analogique, le préfixe *w-* devient la règle au « non défini ». Les bases du système berbère nord actuel sont en place :

Berbère nord ancien 2 :

Berbère nord ancien 2 :

<i>a</i> ---	<i>w</i> ---	<i>ta</i> ---	<i>t</i> ---
<i>a</i> ---	<i>wa</i> ---	<i>ta</i> ---	<i>ta</i> ---
<i>i</i> ---	<i>w</i> ---	<i>ti</i> ---	<i>t</i> ---
<i>i</i> ---	<i>wi</i> --- (> <i>yi</i>)	<i>ti</i> ---	<i>ti</i> ---

46 A ce stade, les données, déjà passablement compliquées, sont très proches de celles que nous connaissons actuellement.

47 Parallèlement, et sans doute de manière progressive depuis la phase 1, la distinction, qui était initialement de nature sémantique (défini/non défini), tend, du fait de la liaison prédominante avec certains contextes, à acquérir une fonction purement syntaxique (nom « libre »/nom déterminant) : nous sommes alors dans la notion d'état en tant qu'indicateur syntaxique.

48 **Phase 6.** Les phénomènes d'assimilation de réfection analogique au masculin, et les contraintes syllabiques mènent au schéma terminal berbère nord :

<i>a</i> ---	<i>w/</i>		
	<i>u</i> ---	<i>ta</i> ---	<i>t</i> ---
<i>a</i> ---	<i>wa</i> ---	<i>ta</i> ---	<i>ta</i> ---
<i>i</i> ---	<i>y/i</i> ---	<i>ti</i> ---	<i>t</i> ---
<i>i</i> ---	<i>yi</i> ---	<i>ti</i> ---	<i>ti</i> ---

49 On a en fait postulé la sédimentation de plusieurs stades du jeu de l'initiale nominale :

- un stade primitif et pan-berbère caractérisé par la seule alternance de la voyelle initiale (« défini/non défini »),
- la stabilisation compensatoire de la voyelle initiale des thèmes ayant perdu une radicale (apparition des thèmes à voyelle constante),
- en berbère nord, un processus de réfection au masculin par adjonction d'un préfixe

w-. La divergence touareg/berbère nord est installée ;
 - au niveau fonctionnel, à une période difficile à déterminer, la réinterprétation de l'alternance initiale en termes proprement syntaxiques (> nom libre/ nom déterminant).

- 50 Le raisonnement s'appuie, on le voit, sur la seule considération des données internes et n'introduit aucun a priori — toujours dangereux — sur le caractère plus ou moins conservateur des dialectes. Mais en l'occurrence notre hypothèse concorde avec le conservatisme généralement admis du touareg. Elle présente l'avantage d'expliquer précisément l'alternance de la voyelle initiale dans l'ensemble du berbère et la divergence importante entre le touareg et le berbère nord. On pourrait d'ailleurs imaginer plusieurs variantes à ce modèle, dont une qui ferait du préfixe w- une marque de genre (masculin), parallèle au t- préfixé du féminin. Mais la trame générale resterait la même et toute reconstitution de l'histoire du système doit — comme nous pensons l'avoir démontré — séparer la question de la voyelle initiale de celle des autres morphèmes impliqués qui doivent certainement être chronologiquement postérieurs.
- 51 Les seuls points qui cadrent mal avec cette reconstruction sont les quelques (très) rares formes nominales à initiale d'état libre wa- (chleuh *wagerzam*, *wamlal...*) sur lesquelles W. Vycichl a souvent attiré l'attention (notamment 1957, p. 145). On nous accordera qu'il s'agit là de faits tout à fait marginaux sur lesquels il paraît assez difficile de fonder une théorie de l'initiale du nom berbère et pour lesquels il est sans doute possible de trouver des explications spécifiques.
- 52 Il est cependant clair que le schéma d'évolution qui a été proposé n'est qu'un modèle global théorique, qui doit être confronté au détail des données concrètes des différents dialectes, vérifié et affiné en conséquence.

BIBLIOGRAPHIE

BADER Y., *Kabyle berber phonology and morphology: outstanding issues*, Ph. d., University of Illinois, 1984, Chap. 3, « Free (unbound) and Construct (bound) State », p. 87-158.

BASSET A., *La langue berbère*, Londres, 1952, (p. 26-28).

BASSET A., « Note sur la voyelle initiale en berbère », *Articles de dialectologie berbère*, Paris, 1957, p. 83-89 (repris de la *Revue Africaine*, 402-403, 1945, p. 82-88).

BASSET A., « n devant complément de nom en berbère », *GLECS*, VII, 1954, p. 1-5.

BASSET A. et PICARD A., *Éléments de grammaire berbère (Kabylie-Irjen)*, Alger, 1948, (notamment p. 33-43).

BENTOLILA F., *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère, Aït Seghrouchen...*, Paris, 1981, p. 46-51 et 212-213.

BENVENISTE E., « Fondements syntaxiques de la composition nominale », *Problèmes de linguistique générale*, II, 1974, p. 145-162.

- BRUGNATELLI V., « Deux notes sur l'état d'annexion en berbère », *Proceedings of 4th international Hamito-Semitic Congress*, Amsterdam, 1987, p. 349-359.
- CHAKER S., *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence, 1983, p. 92-95, 189-192, 330-331, 373-377.
- CORTADE J.-M., *Essai de grammaire touarègue...*, Alger, 1969.
- DESTAING E., *Étude sur le dialecte berbère des Aït-Seghrouchen...*, Paris, 1920.
- ELMOUJAHID E., *La classe du nom dans un parler de la langue tamazight : le tachelhiyt d'Igherm (Souss-Moroc)*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Paris-V, 1981.
- ELMOUJAHID E., « Un aspect morphologique du nom de tamazight : l'état d'annexion », *Langues et littératures*, Rabat, 2, 1982, p. 47-62.
- GALAND L., « L'énoncé verbal en berbère. Étude de fonctions », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 21, p. 33-59.
- GALAND L., « Types d'expansions nominales en berbère », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 25, p. 83-100.
- GUERSSSEL M., « A phonological analysis of construct state in Berber », *Linguistic Analysis*, (U.S.A.), 11, 3, 1983, p. 309-330.
- GUERSSSEL M., « The statuts of the lexical category "preposition" in Berber : implications for the nature of the construct state, in Guerssel et Hale », *Studies in Berber syntax*, Cambridge, M.I.T., 1987, p. 159-190.
- PENCHOEN Th., *Étude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Naples, 1973, (= *Studi Magrebini V*) (§ 1.3, 4.5).
- PENCHOEN Th., *Tamazight of the Ayt Nahir*, Los Angeles, 1973, § 3.1.3, 3.1.4).
- PRASSE K.-G., *Manuel de grammaire touarègue*, IV-V, Nom, Copenhague, 1974, (B. Préfixe d'état, p. 11-33).
- SAIB J., « Initial vowel and reduction in Tamazight-berber nouns », *Langues et littératures*, (Rabat), 2, 1982, p. 159-184.
- SASSE H.-J., « Case in cushitic, Semitic and berber », *Current Progress in Afro-Asiatic Linguistics* (= *Third international hamito-semitic Congress*), Londres, 1984, p. 111-126.
- VYCICHL W., « L'article défini du berbère », *Mémorial André Basset*, Paris, 1957, p. 139-146. (Voir aussi : « L'article défini de la langue kabyle », *Etudes et documents berbères*, 1, 1986, p. 61-63).
- WILLMS A., *Grammatik der südlichen berberdialekte* (SüdMarokko), Hamburg, 1972.

INDEX

Mots-clés : Linguistique